

SECTION SYNDICALE

CFTC

M.C.A Maubeuge

☎ 01.76.89.56.42

Fax 03.27.68.27.24



Vive les
vacances!

NOUS SOUHAITONS A L'ENSEMBLE DES SALARIÉS ET A LEURS FAMILLES DE BONNES VACANCES

INFO INTERRESSEMENT

Tout d'abord, la CFTC rappelle que les dispositifs d'intéressement/participation ne doivent pas se substituer à l'évolution salariale. Le salaire constitue la dignité de la personne au travail et sur lequel repose la reconnaissance, son intégration sociale. Notre salaire, c'est notre fiche de paie qui nous suivra toute notre vie...

La CFTC considère que l'intéressement est une ressource variable qui peut disparaître un jour ou l'autre et qui sert à combler les fins de mois difficiles. Nous savons que tout le monde l'attend avec impatience. Il est primordial de garantir notre pouvoir d'achat à partir de notre salaire !!!

Les négociations sur l'intéressement ont été tardives comme l'année dernière et nous sommes repartis avec des versements semestriels. Il faut savoir qu'en matière de négociation sur l'intéressement, nous dépendons des indicateurs mis en place par Renault négociés en central...

Autant, en 2020, nous étions assommés par certains indicateurs sans oublier les annonces pourries de délocalisation d'assemblage. La crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 a perturbé fortement notre activité, votre mécontentement s'est fait ressentir.

2020 fut le pire niveau d'intéressement depuis plus de 10 ans dans notre entreprise et personne n'était responsable de cette situation... Heureusement, la direction a annoncé sa volonté de récompenser les salariés par un versement d'un supplément d'intéressement de 150€, Notre mécontentement à fini par payer...

Pour l'année 2021, la Direction a revu sa copie dans les négociations sur l'accord d'intéressement, **certains indicateurs ont été revus et améliorés.**

Les indicateurs dont nous ne pouvions cautionner étaient le présentisme, le DSTR et les exigences imposées par la direction pour les atteindre pour avoir au final un intéressement qui ne paie pas... **Ces indicateurs n'ont pas été repris pour cette année et tant mieux...**

Force est de constater également que l'indicateur accidentéisme (FR1) est moins punitif également et amélioré... Il paraissait indispensable dans le lancement du XFK de revoir nos indicateurs, si cela n'avait pas été le cas, l'intéressement serait plus que médiocre...

Le seul indicateur qui nous pénalise vraiment aujourd'hui, disons-le est l'indicateur STR (qualité), les résultats du 1^{er} semestre ont été catastrophiques. Pour la CFTC, les salariés ne sont pas responsables, les aléas des (manques pièces, approvisionnements, charges de travail, richesse du film, process) nous ont pénalisé et dégradé cet indicateur...

Maintenant notre Direction doit prendre ses responsabilités, nous ne pouvons continuer dans ce sens, la satisfaction client reste primordial dans un lancement de nouveaux véhicules, la Direction doit nous donner les moyens pour réussir, la culture de la qualité souhaiter doit passer impérativement d'abord par un changement vers de bonnes conditions de travail...

La CFTC a pris ses responsabilités, l'intéressement au titre de l'année 2021 est plus atteignable et moins pénalisant sur certains indicateurs, nous sommes conscients que les sommes versées au titre de l'intéressement industriel viennent améliorer le pouvoir d'achat des salariés qui méritent de toute façon cet argent, objectif atteint ou pas.

La CFTC a signé l'accord 2021, cela n'était pas arrivé depuis 9 ans, nous n'avons pas la signature facile mais nous savons dire OUI quand il faut dire OUI est NON quand il faut dire NON...

Il est primordial que le syndicalisme CFTC occupe toute sa place pour continuer à rappeler que la performance doit se faire dans le respect des hommes et des femmes qui travaillent et vous êtes nombreux à avoir compris notre message.

FRANCHISE AVANT LES CONGES

☞ La journée du jeudi 29 juillet sera qualifiée en JNT indemnisée en activité partielles avec notre accord chômage lié à la pénurie des composants électroniques,

☞ La journée du vendredi 30 juillet ne sera pas travaillée

Notre accord d'entreprise prévoit une franchise de départ LE VENDREDI dans la limite de 4H00. Concernant la qualification du reste de la journée, elle sera en CTC (Compteur temps collectif).

**Prenez soin de vous et de vos
proches et profitez bien de
vos vacances**